

## INFO-NÉGO

### NÉGOCIATION DU CONTRAT DE TRAVAIL

L'Association désire informer ses membres que la négociation entourant le renouvellement de notre contrat de travail s'est amorcée depuis le vendredi 22 octobre dernier.

Il est à noter que le cahier de demandes syndicales a, quant à lui, été déposé mercredi de cette semaine. D'ailleurs, soyez également informés qu'une copie de ce cahier est disponible aux membres sur le site internet de l'APPQ, dans la section « Membres ». Il est opportun de souligner que la teneur des demandes contenues dans ce cahier est de nature évolutive et peut varier au fur et à mesure du déroulement des négociations. Ainsi, certaines demandes peuvent être formulées verbalement, tandis que d'autres peuvent se manifester selon l'état des discussions sur différents sujets.

Vous remarquerez que ce cahier de demandes syndicales ne comprend que les clauses normatives du contrat de travail. Aucune demande monétaire n'y figure. Nous vous rappelons que ces questions seront discutées après le dépôt de l'étude de rémunération globale produite par l'Institut de la statistique du Québec (ISQ), comme le prévoit l'Annexe « G » de notre contrat de travail. À cet égard, selon les informations disponibles, l'ISQ serait en mesure de respecter l'échéancier de ce dépôt prévu du 31 décembre prochain. D'ici là, plusieurs rencontres par semaine sont déjà fixées afin de faire avancer le plus possible la négociation sur les clauses normatives.

Il est important d'attirer votre attention sur le fait que le désir de négocier notre contrat de travail avant son expiration le 31 mars 2022 émane, à la fois de la Sûreté du Québec et de votre Association. Tous les intervenants des différents paliers gardent espoir d'en arriver à un règlement négocié à la satisfaction des parties d'ici les prochains mois.

Afin de ne pas nuire inutilement à ces négociations, nous ne saurions trop insister sur l'importance de faire preuve de prudence et de scepticisme devant les rumeurs qui pourraient à l'occasion circuler, que ce soit sur les sujets abordés, les discussions en cours, ou l'état de la négociation en général. D'ailleurs, tous les intervenants sont tenus à la confidentialité sur ces éléments durant la négociation, et ce, afin que puisse se développer, dans l'intérêt de tous, un climat de confiance propice aux échanges.

Il va de soi que nous vous tiendrons informés des développements devant survenir au cours des négociations de ce renouvellement de votre contrat de travail.



Dominic Ricard, président

DR/mip